

BULLETIN D'INSCRIPTION
VIDE GRENIER

Le Folgoët, le 25 mars 2018
A l'Espace Kermaria
Rue de Kermaria – Le Folgoët

Coupon à retourner au plus tard pour le **20 mars 2018**

Je soussigné(e)°:

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) : _____ à : _____ Dépt : _____

☒ : _____ Email : _____ @ _____

Titulaire de la pièce d'identité N° _____

Délivrée le ___ / ___ / ___ par _____

N° immatriculation de mon véhicule : _____

Je déclare sur l'honneur :

Ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de commerce), ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article r321-9 du Code Pénal).

Nombre de mètres linéairesx 3 € €
Limité à 1 seul portant (1.20 mètre maxi)	Gratuit	Gratuit
sandwich : 1/3 baguette jambon, beurrex 2 € €
Total du chèque à l'ordre de :	 €
« Comité de jumelage Carmarthen – Lesneven »		€

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions

Fait à : _____ Le : _____ Signature :

Pour tout courrier, renseignements où autre s'adresser à
alain-sollier@hotmail.fr ou au 02 98 21 06 51
Chez Mr Sollier - 64 rue Francis Guezennec – 29260 LESNEVEN



DIMANCHE 25 MARS 2018
DE 9 H A 17 H

Espace Kermaria Le Folgoët

Organisé par l'Association Lesneven Carmarthen – Pays de Galles

Entrée : Adulte 1.50 € Enfant moins de 14 ans Gratuit
Règlement, renseignements et inscription au 02 98 21 06 51
Chez Mr Sollier - 64 rue Francis Guezennec – 29260 LESNEVEN
Mail : alain-sollier@hotmail.fr

Environ 80 exposants.

Nous préciser le nombre d'accompagnant(s) Merci.

Tarif Exposants :

- 3 € la table de 1 mètre
- Portant gratuit (non fourni) de 1.20 mètre maxi

Règlement du vide-grenier

- ✓ Cette manifestation s'adresse aux particuliers, aux collectionneurs, aux déballeurs et associations régies par la loi 1901.
- ✓ L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
- ✓ Les objets et collections déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité en cas de casse, vol ou autre préjudice, à l'intérieur comme à l'extérieur,
- ✓ Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements réservés,
- ✓ Les tables sont louées aux exposants qui seront tenus responsables des éventuels dégradations. Les dommages seront payables immédiatement.
- ✓ L'association se réserve exclusivement le domaine de la restauration et de la buvette.
- ✓ La réservation de mètre(s) linéaire(s) ne sera prise qu'après réception du paiement de la location.
- ✓ Les chèques seront déposés en banque 10 jours avant le vide grenier.
- ✓ Les priorités d'inscriptions et d'emplacements seront déterminés dans l'ordre d'arrivée.
- ✓ L'exposant s'engage à recevoir le public à 9 h et à ne pas remballer avant 17 h.
- ✓ La vente de produit alimentaire telle que confitures, conserves, légumes et fruits... est interdite.
- ✓ L'accueil des exposants aura lieu de 7 h à 9 h. Passé cette heure, l'organisateur se réserve le droit de réattribuer l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ni dédommagement d'aucune sorte.
- ✓ Arrivée des vendeurs à partir de 7 h du matin et ouverture à 9 h par les acheteurs.